

#2ème trimestre 2022

## ACTIVITES DE CHANTIER SUR LA PERIODE

Travaux de la base chantier et des bureaux, finalisation des aménagements des pistes d'accès et enrobés.

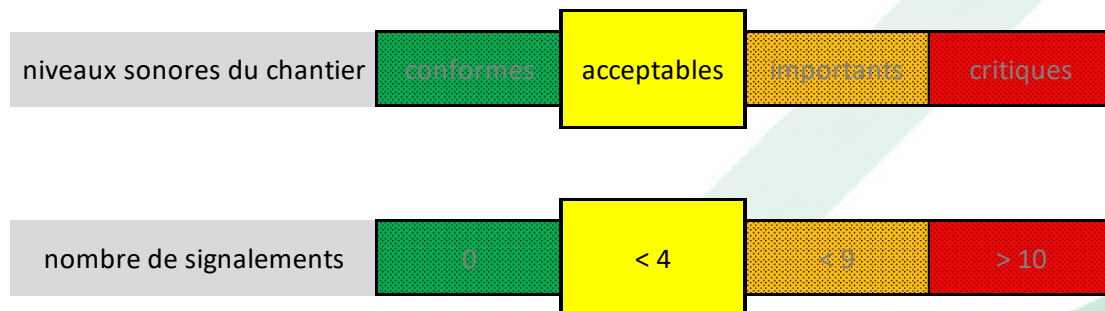
Finalisation des pieux début avril, poursuite du terrassement au niveau des parois de soutènement avec évacuation des matériaux vers Plan d'Arc, poursuite du jet grouting, réalisation de la paroi parisienne.

Aménagement des plateformes : terrassements préparatoires, pose de réseaux, aménagements sous la tranchée couverte pour les futurs stockages de matériaux d'excavation, puits de pompage, aire de lavage, préparation installation de la centrale à béton, réalisation de bassins de traitement des eaux, magasin, atelier.

## LOCALISATION DES POINTS DE SUIVI BRUIT



## APPRECIATION GENERALE BRUIT DU CHANTIER



## PLUS DANS LE DETAIL...

ANNEE 2022	avril	mai	juin	GLOBAL	ANNEE 2021	avril	mai	juin	GLOBAL
Nombre de jours avec dépassements du seuil d'urgence admissible et liés au chantier	2	8	4	14	Nombre de nuits avec dépassements du seuil d'urgence admissible et liés au chantier	0	0	0	0
Conformité sur la période diurne	91%	60%	82%	78%	Conformité sur la période nocturne	100,0%		100,0%	100,0%
Nombre de signalements des riverains	0	1	0	1	Nombre de signalements des riverains		1	0	1
dont signalements associés aux dépassements mesurés	0	0	0	0	dont signalements associés aux dépassements mesurés	0	0	0	0

Pas d'activité nocturne

L'urgence est la différence entre le niveau de bruit intégrant les sources sonores du chantier et le niveau de bruit existant sans le chantier.  
 Urgence admissible sur période diurne : 5 dB(A)  
 Urgence admissible sur période nocturne : 3 dB(A)

#2ème trimestre 2022

## FOCUS SUR LES DEPASSEMENTS SONORES

Des dépassements ont été observés, surtout sur le mois de mai, liés essentiellement aux travaux préparatoires autour de la base chantier, s'ajoutant aux activités de soutènement et confortement des sols. La majorité des dépassements sont faibles, et liés à la proximité d'habitations de la zone de chantier.

La plupart de ces travaux se terminent au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2022.

Date	Point de mesure	Période	Evaluation du dépassement (1)	Origine du bruit identifiée sur le chantier	Actions correctives / Observations
25 et 26/04/22	PA, P2	Diurne	Faible	Jet grouting combiné à un contexte de fort vent influençant la mesure	Une fois les travaux préparatoires terminés sur cette partie de la plateforme les nuisances vont diminuer
09/05/22	PA	Diurne	Faible	Divers travaux sur la partie sud-est de la plateforme	
16-17 et 18/05/22	PA, P2	Diurne	Faible	Divers travaux sur partie sud-est de la plateforme et plus particulièrement travaux base vie	
24/05/22	PA, P2, P1	Diurne	Faible		
27 et 30/05/22	PA, P2	Diurne	Faible	Débroussaillage des terrains aux abords de plateforme	Opération ponctuelle d'entretien, hors CO8, gérée par TELT
31/05/22	PA, P2, P1	Diurne	Faible	Travaux ossature bois de la base vie	Travaux temporaires, activité terminée
01/06/22	PA, P2	Diurne	Faible	Réalisation des enrobés parking base vie	Travaux ponctuels
07/06/22	PA, P2	Diurne	Faible	Démontage de l'ancienne base vie de chantier	Travaux ponctuels
09/06/22	PA, P2	Diurne	Modéré		
27/06/22	PA, P2	Diurne	Faible	Travaux de voirie et réseaux sur la partie sud-est de la plateforme (limite chantier), combinés à un contexte de fort vent influençant la mesure	Travaux temporaires

(1) échelle :

5 < émergence diurne ≤ 8 dB(A) : dépassement diurne faible

8 < émergence diurne ≤ 10 dB(A) : dépassement diurne modéré

émergence diurne > 10 dB(A) : dépassement diurne fort

#2ème trimestre 2022

## FOCUS SUR LES SIGNALEMENTS DES RIVERAINS

Au cours de ce 2<sup>ème</sup> trimestre, on note un signalement de gêne par des habitants de Villard-Clément, proches de la base vie. Il n'est pas lié à la réalisation des travaux.

DATE	PERIODE	NATURE DES NUISANCES SONORES	LOCALISATION DE LA GENE	SOURCES DU BRUIT IDENTIFIEES SUR LE CHANTIER	ACTIONS CORRECTIVES
16/05/22	Nocturne	Bruit provenant de la base vie du chantier dans la nuit du 12 au 13/05	Villard-Clément	Inauguration de la base vie de l'entreprise.	Bruits liés à un évènement ponctuel, hors travaux. Le groupement veillera à avertir les riverains les plus proches si des manifestations sont organisées sur le site, ces évènements devant rester exceptionnels.

**TELT reste attentif aux besoins des riverains pour réduire les nuisances sonores que le chantier peut occasionner.**